

Sénégal : Les terres pour les paysans ou pour les agro-carburants ?

Fin 2011, la population de la commune de Fanaye a manifesté à deux reprises contre le projet de production de graines de tournesol et de bioéthanol sur une superficie de 20'000 hectares (Canton de Genève : 28'200 ha) dans la communauté rurale de Fanaye au bord du fleuve Sénégal. Trois paysans sont morts dans les heurts et plusieurs autres grièvement blessés.

Les promoteurs du projet, composés de Senhuile S.A., détenu à 49% par des Sénégalais et à 51% par des Italiens (Tempieri financial group), et Senethanol S.A ont tout fait pour convaincre d'abord le gouvernement et ensuite les instances locales d'accepter leur projet.

Sur le plan national, ils ont signé une convention de partenariat dans ce sens avec l'Institut sénégalais de recherche agricole (Isra). Un acte qui, selon les clauses du partenariat, marque l'engagement des deux parties à « développer en coopération, des activités de production, de transformation, de recherche et d'accompagnement ainsi que d'exportation en créant, ensemble, les conditions techniques et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet ».



Soirée d'échange

LA BANQUE DES ASSOCIATIONS PAYSANNES, UNE EXPÉRIENCE AU SÉNÉGAL

Le mercredi 17 octobre 2012 de 19h à 21h30
à la Maison des Associations, Salle Rachel Carson
15, rue des Savoises, 1205 Genève

Dans le Courrier du 22 septembre, nous avons publié un supplément sur les Caisses locales d'Épargne et de Crédit au Sénégal, projet que nous soutenons depuis de longues années.

Il contient des témoignages vivants de sociétaires de ces caisses, hommes et femmes. Il aborde aussi des problématiques comme celle du danger d'endettement. Nous nous posons également la question comment orienter le crédit plus vers des projets d'investissement, surtout dans l'agriculture.

Vous êtes cordialement invité-e-s à participer à une soirée d'échange sur notre projet des Caisses d'Épargne et de Crédit (CLEC):

au programme :

- Brève présentation des CLEC
- Nos interrogations à partir de cette expérience
Réactions de deux autres associations actives dans le domaine du micro-crédit et de l'épargne :
Evelyne Merlach, EFI (Espace Femmes International)
Alain Vergeylen, Fondation RAFAD (Recherches et Applications de Financements Alternatifs au Développement)
- Discussion

Organisation et information :
Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud
www.cocagne.ch, solisud@cocagne.ch

Au niveau local, ils ont mis en avant le potentiel de développement, la création de 2'500 places de travail et des aménagements d'infrastructures pour la commune et aussi pour l'agriculture. Après quelques manipulations, le Conseil communal a accepté le projet par 23 voix contre 21.

Rapidement, un collectif se forme pour dénoncer l'accaparement de leurs terres. Dans son manifeste, il dit

que « Les populations de la communauté rurale ont jugé inadmissible l'attribution d'une si grande superficie à une seule personne dans une zone agro-pastorale. Un tel projet engendrerait d'immenses dégâts économiques, sociaux et environnementaux car les éleveurs et les cultivateurs qui vivent depuis des siècles dans cette zone devront être déguerpies des lieux où elles disposent de pâturages pour le bétail, des terres cultivables, des lacs et des forêts qui risquent en même temps de disparaître. » Le collectif déclare « ne pas croire aux promesses du PCR (Président de la Communauté rurale = maire) annonçant que le projet apportera à la communauté rurale la somme de 800

mio francs CFA (CHF 1,6 mio). Selon le PCR, cette somme permettra de construire deux hôpitaux, douze forages, des collèges, des lycées et plusieurs autres infrastructures. Malgré cette promesse, les populations n'accepteront jamais que leurs terres soient bradées. »

Finalement, suite à une large mobilisation des petits paysans et de leurs organisations, comme le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux), les pouvoirs publics ont dû reculer. Le président de la République, à l'issue d'une audience avec le collectif de défense des terres de Fanaye, a suspendu le projet.

Fanaye est partout...

Le CNCR dénonce depuis longtemps ces pratiques. Il constate qu'en douze ans, plus de 650'000 ha de terres ont été distribués au Sénégal. La société civile demande le gel des transactions. Les accapareurs ne sont pas toujours ceux qu'on croit : certains dirigeants de communautés rurales, proches du parti au pouvoir ou de hauts fonctionnaires, n'hésitent pas à utiliser leurs privilèges pour s'octroyer des terres. Parfois pour cultiver, souvent pour spéculer.

Au Sénégal, comme dans d'autres pays africains, la terre ne peut pas être vendue ou achetée, elle ne peut qu'être mise à disposition. Ce qui, à premier abord, est positif, a pour revers une situation juridique fragile. Les compétences d'attribution ne sont pas toujours claires entre les pouvoirs traditionnels (les chefs de terre des villages) et les instances élues de la commune, donc du pouvoir moderne. Chaque commune devrait élaborer un POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols), ce qui n'est de loin pas fait partout. Le POAS est un outil d'aide à la décision dans l'analyse, la planification et la mise en œuvre des aménagements et infrastructures. Il permet d'identifier la conjoncture foncière locale et de mieux intégrer les activités de production. Cela passe par une réglementation de l'accès et de

l'utilisation des ressources naturelles de la communauté rurale. Le flou actuel laisse beaucoup de place à l'arbitraire pour ne pas dire plus.

Lors de notre dernière visite au Sénégal, nous avons assisté à une réunion de vingt PCR (maires) de communes de l'est du Sénégal. Baganda Sakho, le PCR de la commune de Koar, commune dont les Jardins de Cocagne soutiennent le Fonds de développement local, avait réuni ses pairs pour les avertir de la pression sur le foncier et pour débattre des possibilités de résistance. Baganda nous a expliqué que ces dernières années, il a reçu 142 demandes de cession de terre de personnes externes à la commune, il les a toutes refusées !



Et ailleurs ...

70% des cas d'accaparement des terres concernent l'Afrique. Le Mali est aussi fortement touché par le phénomène. De grandes surfaces de rizières de l'Office du Niger dans le delta intérieur du fleuve Niger ont été « vendues », surtout à des sociétés libyennes. Beaucoup de petits paysans en ont été chassés sous le prétexte de ne pas avoir payé les redevances d'eau d'irrigation.

Quelques années en arrière, le Madagascar a fait la une : le gouvernement de l'époque avait vendu au Daewoo Group coréen un million d'hectares de terres cultivables (exactement la surface cultivée de la

Suisse). Toute la population s'est révoltée et le président a été finalement chassé.

Selon les estimations, la superficie des terres africaines achetées par des intérêts étrangers ces trois dernières années atteindrait 20 millions d'hectares, vendus ou loués pour des périodes allant de 50 à 100 ans, ce qui correspond à 10 fois le volume moyen de la décennie précédant l'année de la crise alimentaire. Les pays africains particulièrement visés sont, selon les statistiques de International Food Policy Research Institute (IFPRI), la RDC, le Mozambique, la Tanzanie, le Soudan, l'Ethiopie, le Mali, etc. Ces chiffres sont éloquentes.

La résistance s'organise

Lors du **Forum Social Mondial de Dakar**, au Sénégal, en février 2011, plusieurs mouvements sociaux, organisations de petits producteurs et autres organisations de la société civile ont publié un appel collectif contre les accaparements des terres. Plus de 650 organisations ont déjà signé cet appel.

Vous trouverez cet appel sur Internet (www.dakarappeal.org). Il se termine ainsi :

Enfin, nous appelons les citoyen-ne-s et les organisations de la société civile du monde entier à soutenir - par tous les moyens humains, médiatiques, juridiques, financiers et populaires possibles - tous ceux et toutes celles qui luttent contre les accaparements de terres et à faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les institutions internationales pour qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis des droits des peuples.

Nous avons tous le devoir de résister et d'accompagner les peuples qui se battent pour leur dignité !



Déclaration de la conférence de Nyéléni, Mali

STOP A L'ACCAPAREMENT DE TERRES, MAINTENANT !

Lancement d'une alliance internationale contre les accaparements des terres

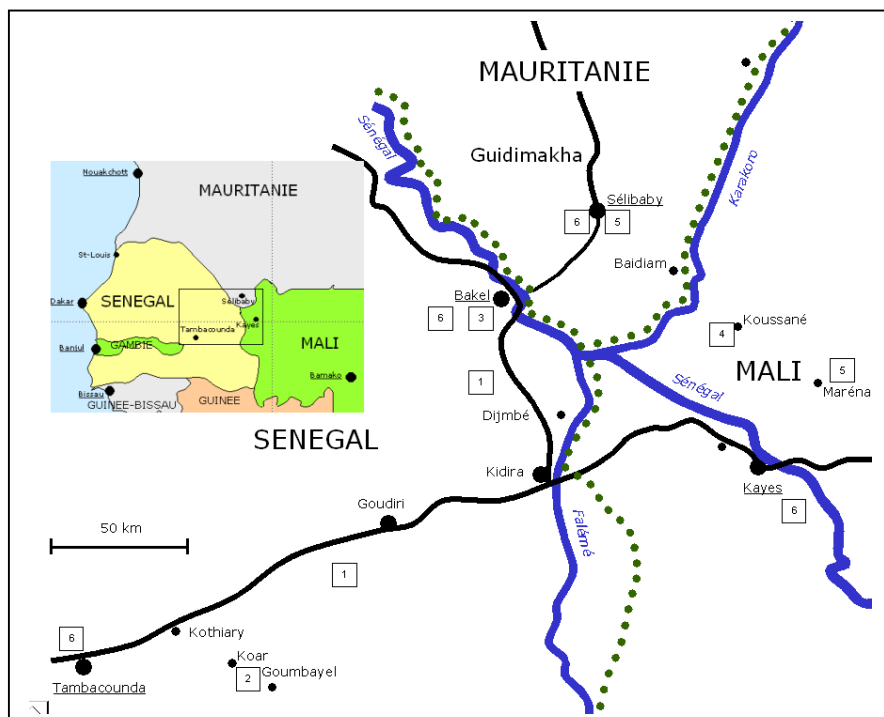
Sélingué (Centre de Nyéléni), Mali, 19 Novembre 2011

Plus de 250 paysannes et paysans venus de 30 pays du monde ont créé aujourd'hui une alliance internationale contre les accaparements des terres. Cette alliance sera dirigée par les paysans et paysannes, en collaboration avec de nombreux mouvements sociaux et organisations. L'annonce a été faite lors de la clôture de la Conférence internationale: « Stop à l'accaparement des terres ».

Nous appelons toutes les organisations qui partagent ces principes et soutiennent ces actions à rejoindre notre Alliance internationale contre l'accaparement des terres, une alliance que nous créons ce jour, solennellement, ici à Nyéléni.

Nyéleni est une paysanne malienne dont l'existence a été transmise par la tradition orale africaine. Originnaire de la région de Ségou elle a vécu à une date indéterminée. Fille unique, elle n'a eu de cesse que d'exceller dans tous les domaines afin d'être la fierté de ses parents. Elle devient ainsi une agricultrice hors-pair qui gagnait tous les concours. On lui attribue la domestication du fonio, une céréale aux grains minuscules, cultivée dans la partie sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Nyéleni est devenue le symbole de l'engagement des femmes dans la vie sociale malienne.

Les organisateurs du forum mondial pour la souveraineté alimentaire qui s'est tenu à Sélingué au Mali du 23 au 27 février 2007 ont choisi de lui rendre hommage en baptisant cette rencontre "Nyéleni 2007". Depuis, d'autres conférences ont repris ce nom symbolique.



Les organisations paysannes et communes partenaires des Jardins de Cocagne:

- 1) CLEC, Caisses Locales d'Epargne et de Crédit au Sénégal
- 2) Communes de Koar et de Goumbayel, Fonds de développement local
- 3) UPHORBAK (Union des horticulteurs de département de Bakel)
- 4) Commune de Koussané, Fonds de développement local
- 5) APM, Association des Planteurs de Maréna
- 6) Projet de lutte contre le Sida entre Tambacounda, Bakel, Kayes et Sélibaby

Soutenir le travail des Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud

- Devenir membre de soutien
- Faire un don pour un projet ou le travail de Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud, **demandez un BV ou utilisez le CCP ci-dessous**
- Participer aux activités des Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud
- Diffuser notre bulletin

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____

E-mail : _____

Tél.: _____

Les Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud

66 ch. des Plantées
1285 Sézegnin-Athenaz

www.cocagne.ch - solisud@cocagne.ch
CCP 30-175347-2

Membre de la
Fédération
genevoise de
Coopération
(FGC)

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**